



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015

Présents : Mrs et Mmes VITRICE, TOUNTEVICH, NIVERT, OUDOT, BLASY, DOLAGBENU, PIGATTO, SARRAZIN, DIES, OUSTRIC, JUHEL, ABELLA, CAZANAVE, CASTA, PELISSIER, RICHARD, CAILLARD, ROHRBACHER, FIERLEJ, MONFRAIX, VAUVILLIER, PANAVILLE.

Absents : Melle SARFATI.

Mme DEGEILH procuration à Mme VITRICE.

M. JUMEL procuration à Mme SARRAZIN.

M. SARICA procuration à Mme VITRICE.

Mme TRIAES procuration à M. PANAVILLE.

Secrétaire : Mme RICHARD.

Critère de diffusion : Affichage, site Internet

Date de la convocation : 13/05/15

Transmission en sous-préfecture : 28/05/15

Modification des indemnités de fonction d'un conseiller délégué :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de rectifier l'indemnité de fonction d'un conseiller délégué suite à la modification de sa délégation.

Prêt amortissable auprès de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées :

Après avoir pris connaissance du contrat proposé par la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées et des conditions générales, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Mme le Maire à signer un contrat de prêt pour financer les opérations d'investissement 2015 liées aux travaux d'assainissement.

Accord de garantie d'emprunt Colomiers Habitat/ Les Marronniers :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un prêt souscrit par l'opérateur H.L.M. Colomiers Habitat pour la construction de logements au lotissement Les Marronniers.

Accord de garantie d'emprunt AGAPEI/ M.A.S. :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie à l'AGAPEI pour l'emprunt réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de la Maison d'Accueil Spécialisée, lieu-dit Labourdette.

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire :

Mme le Maire expose la nécessité de faire installer des barres de hauteur à l'entrée des terrains de sports de l'Espèche afin d'en empêcher l'accès et le stationnement de certains types de véhicules, notamment les camping-cars.

Pour financer cette installation, elle propose de procéder à une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Mme Monique Iborra, Députée de la 6^{ème} circonscription.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

Mise aux normes de poteaux incendie/ Demande de subvention départementale :

Mme le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la mise aux normes de cinq bornes incendie située sur la commune.

Pour ce faire, elle présente donc les devis établis par la société SOTECFLU, Z.A. de l'Espèche 31470 Fontenilles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de commander ces travaux et de demander au Département une subvention la plus élevée possible.

Acquisition de mobilier pour le groupe scolaire de Génibrat/ Demande de subvention départementale :

Mme le Maire expose qu'il y a lieu d'acquérir du mobilier, du matériel et des équipements de cuisson pour le groupe scolaire de Génibrat suite à l'ouverture d'une ou deux classes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de réaliser ces acquisitions et de demander au Département une subvention la plus élevée possible afin d'aider la commune au financement de cette dépense.

Subvention exceptionnelle à l'entente Saint-Lysienne :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle à l'Entente Saint-Lysienne pour sa participation à la cérémonie commémorative du 08 mai 1945.

Subvention exceptionnelle à l'association « Lou Foc » :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle à l'association « Lou Foc » pour la manifestation « Le Carillon d'Enclumes ».

Subvention exceptionnelle à A.P.E. :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle à l'association des parents d'élèves A.P.E. pour l'organisation du Carnaval le 27 mars 2015.

Subvention exceptionnelle à l'association sportive du lycée de Fonsorbes Subvention exceptionnelle à l'association sportive du lycée de Fonsorbes :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle à l'association sportive du lycée Clémence Royer de Fonsorbes pour la participation de son équipe d'escalade aux championnats de France qui se dérouleront du 18 au 20 mai 2015 à Voiron (Isère).

Pose de glicières métal-bois sur la RD68A - Signature d'une convention cadre avec le Département :

Mme le Maire rappelle que le projet de mise en place de glicières métal-bois sur la route de Cantalauze (RD68A).

Elle explique que pour ce faire, il y a lieu de signer une convention cadre avec le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lancer ces travaux et d'autoriser Mme le Maire à signer avec le Département la convention cadre correspondante.

Mise en place de ralentisseurs route de Magnès RD65A - Signature d'une convention cadre avec le Département :

Mme le Maire rappelle que le projet de mise en place de dispositifs ralentisseurs sur la route de Magnès (RD65A).

Elle explique que pour ce faire, il y a lieu de signer une convention cadre avec le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lancer ces travaux et d'autoriser Mme le Maire à signer avec le Département la convention cadre correspondante.

Travaux d'éclairage public impasse du Garrouset :

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune, le S.D.E.H.G. a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération relative aux travaux d'éclairage public de l'impasse du Garrouset.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve l'Avant-Projet Sommaire et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Travaux de rénovation de l'éclairage public chemins Saint-Flour, Las Prières et Genêts :

Mme le Maire informe le conseil municipal que le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération relative aux travaux de rénovation de l'éclairage public des chemins Saint-Flour, Las Prières et les Genêts.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Travaux de rénovation de l'éclairage public Route de Magnès et quartier du Rugas :

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération relative aux travaux de rénovation de l'éclairage public route de Magnès et quartier du Rugas.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve l'Avant-Projet Sommaire décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Travaux d'enfouissement d'une portée de réseau aérien basse tension impasse du Garrouset :

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération relative aux travaux d'enfouissement d'une portée de réseau aérien basse tension impasse du Garrouset.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'Avant-Projet Sommaire et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

Classement du chemin du Rugas dans la voirie communale :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le classement du chemin du Rugas dans la voirie communale et précise que les parcelles sont rétrocédées à la commune moyennant un euro symbolique.

Signature d'une convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la station d'épuration :

Mme le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation de mise en conformité du rejet de la station d'épuration du village.

Pour conduire cette opération, la commune a souhaité se faire accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Mme le Maire à signer avec le cabinet d'études Artélia, une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées :

Mme le Maire expose que par délibération en date du 26 février 2015, le Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées a donné son accord pour modifier le périmètre de compétence du syndicat, et que conformément aux principes d'intercommunalité, les conseils municipaux des communes membres doivent délibérer afin d'approuver ces adhésions.

Le Conseil Municipal donne son accord pour inclure la commune de Bordes-de-rivière et pour le retrait de la commune de Saint-Rome.

Promesse de bail emphytéotique pour la mise en place d'ombrières de parking photovoltaïques :

Mme le Maire informe l'assemblée du projet de faire installer des ombrières photovoltaïques sur le parking du groupe scolaire de Génibrat. Ce projet répond à la volonté de la commune de contribuer au développement des énergies renouvelables sur son territoire et permettrait par ailleurs de disposer d'espaces ombragés.

Pour ce faire, elle propose de mettre à disposition de la société Solvéo Investissement, une partie de parcelle en signant une promesse de bail emphytéotique, et cette dernière se chargerait de l'implantation, de l'exploitation et de l'entretien des panneaux photovoltaïques sous réserve que ce projet soit retenu en commission de régulation de l'énergie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'autoriser Mme le Maire à signer une promesse de bail emphytéotique avec la société Solvéo Investissements.

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité :

Considérant que les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA sont supprimés à compter du 31 décembre 2015,

Considérant que le regroupement des acheteurs publics d'électricité est un outil qui, non seulement, leur permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise de leur budget d'énergie,

Considérant que le S.D.E.H.G. (Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne) organise un groupement de commandes pour l'achat d'électricité auquel les collectivités et établissements publics du département peuvent être membres,

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, décide, à l'unanimité des membres présents d'adhérer au dudit groupement de commandes et d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Vu par nous, Maire de la commune de Fontenilles, pour être affiché le 28 mai 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Fontenilles, le 28 mai 2015

Le Maire,

Fabienne VITRICE